

GE_GERICHTE A/396/2009 vom 23. April 2009

GE Cour de justice, 2009-04-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_396_2009

FR: GE_GERICHTE A/396/2009 du 23 avril 2009

IT: GE_GERICHTE A/396/2009 del 23 aprile 2009

Regeste

Cession de créance. Action en revendication (saisie). | Plainte admise suite à une erreur reconnue de l'Office lorsqu'il a imparti au tiers revendiquant d'agir contre le mauvais créancier.

Erwägungen

E. 2

Invite l'Office des poursuites à rendre une nouvelle décision, fixant un délai à S_____ Sàrl pour ouvrir action en revendication (art. 107 LP) du véhicule de marque Mitsubishi de type P_____, châssis n° JMB ONK 940 xxx xxx xxx, contre M. G_____.

E. 3

Transmet la présente décision au Tribunal de première instance, cause C/12836/2008 2 ERP 00.

E. 4

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : M. Philippe GUNTZ, président ; Mme Florence CASTELLA juge assesseure et M. Yves de COULON, juge assesseur suppléant. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Philippe GUNTZ Greffière : Président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.